

#FightRacism

#AllIn4MinorityRights

#StandUp4HumanRights

21 mars 2022, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

En commémoration annuelle du [Massacre de Sharpeville en 1960](#) dans l'Afrique du Sud sous apartheid

Message du [Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités](#)

Cette année, alors que nous célébrons le 30^{ème} anniversaire de la [Déclaration de 1992 sur les minorités](#), le thème de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est « **Des voix pour Agir contre le Racisme** ».

Le racisme systémique auquel beaucoup de gens font face à travers le monde entrave la réalisation de tous leurs droits humains. Des lois, politiques et pratiques continuent de conduire, directement ou indirectement, à l'extrême pauvreté et à la marginalisation, à la discrimination, à la violence, à la persécution, au déni et à la privation de nationalité, au déplacement forcé ainsi qu'à d'autres violations du principe de l'égalité de traitement et de la dignité. Les individus et les communautés les plus affectés par la discrimination raciale font face à des défis accrus. Leur vulnérabilité a été exacerbée par la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi dans son récent rapport [« Notre Programme Commun »](#), le Secrétaire-Général a appelé à « de nouvelles approches pour soutenir de manière proactive la participation aux affaires publiques de ceux qui ont traditionnellement été marginalisés, y compris les minorités et les peuples autochtones (...) ».

[L'Agenda 2021 vers un changement transformateur pour la justice et l'égalité raciales](#) propose des engagements de grande envergure pour mettre fin au racisme systémique contre les personnes d'ascendance africaine, sous quatre piliers liés à l'inversion des cultures de déni, au démantèlement du racisme systémique et à l'accélération du rythme d'action ; l'impunité persistante pour les violations des droits humains par les officiels responsables du maintien de l'ordre et la réduction des déficits de confiance ; veiller à ce que les voix des personnes d'ascendance africaine et de ceux qui se dressent contre le racisme soient entendues et que leurs préoccupations soient prises en compte ; et faire face aux séquelles du passé, notamment par la redevabilité et les réparations. Alors que 2022 commence, nous nous félicitons de la création d'un nouveau [Forum permanent sur les personnes d'ascendance africaine](#). Nous nous félicitons également de la création du nouveau mécanisme international d'experts indépendants afin de promouvoir la justice raciale et l'égalité dans le contexte de l'application des lois. Nous saluons en outre le lancement de la [Décennie internationale des langues autochtones](#) (2022-2032).

Quelles voix devons-nous amplifier ?

Nous devons amplifier les voix de ceux qui n'ont pas été entendus depuis trop longtemps, en raison du racisme et des formes d'intolérance qui y sont associées. Nous devons amplifier la voix de ceux qui sont confrontés au harcèlement, à la surveillance, à l'intimidation et parfois à la violence, animés par le racisme, la discrimination raciale ou l'intolérance qui y est associée. Nous devons amplifier la voix de ceux qui ont fui leur foyer à cause du racisme et qui ont souvent été stigmatisés en transit et dans leurs pays d'asile, alors même qu'ils sont en quête de sécurité. Nous devons amplifier les voix de ceux qui se dressent contre le racisme et l'intolérance qui y est associée, la xénophobie, l'inégalité, l'oppression et la

#FightRacism

#AllIn4MinorityRights

#StandUp4HumanRights

marginalisation, souvent au risque de leur propre vie et de leur bien-être ainsi que de ceux de leurs familles et communautés. Nous devons amplifier les voix des femmes, des filles, des personnes LGBTQ+, des personnes handicapées et d'autres personnes appartenant à des minorités, des personnes d'ascendance africaine, des communautés autochtones, d'ascendance ou d'autres communautés stigmatisées réduites au silence en raison de formes multiples et croisées d'inégalités.

Que peuvent faire de plus et de mieux l'ONU et ses partenaires ?

Nous devons veiller à ce que tous ceux qui élèvent la voix pour défendre leurs droits et les droits des autres, soient protégés, entendus et que leurs préoccupations soient prises en compte.

- Nous devons placer les personnes confrontées au racisme et à d'autres formes de discrimination au centre de tout le travail de l'ONU et assurer leur participation effective aux politiques et autres forums appropriés. Nous devons reconnaître le rôle central des personnes et des communautés dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et les formes d'intolérance qui y sont associées, et veiller à ce que ces voix soient protégées, entendues et que leurs préoccupations soient prises en compte. Cela implique de prendre rapidement des mesures pour répondre aux griefs qui conduisent les individus et les communautés à prendre position contre le racisme. Nous sommes prêts à encourager et à soutenir ces voix, en appelant à un financement continu des mouvements et des organisations qui se dressent contre le racisme, ainsi qu'à une reconnaissance publique de ?
- Nous nous engageons à donner suite à l'appel du Secrétaire général à « accroître le soutien des Nations Unies sur le terrain pour la promotion de lois et de politiques qui protègent le droit à une participation égale et à l'espace civique »¹. Nous continuerons à fournir des conseils aux États et à d'autres pour créer un environnement propice et donner la priorité aux espaces où les voix peuvent être entendues librement et en toute sécurité - par un soutien aux droits à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi qu'à la participation, sans aucune forme de discrimination.
- Nous devons dénoncer -- à travers nos programmes, opérations, politiques, plaidoyer, notre travail avec nos homologues et nos communications -- le racisme et les formes d'intolérance qui y sont associées ; et exposer et aider à résoudre ses manifestations, y compris les défis nouveaux et émergents tels que ceux liés à l'intelligence artificielle et aux nouvelles technologies, ainsi que les causes profondes de la discrimination raciale, que ce soit dans la législation, dans les systèmes économiques et politiques, dans la justice et l'application de la loi; dans la santé ou l'éducation, dans les normes sociétales et sociales, dans les normes et pratiques culturelles ; et dans nos propres politiques et pratiques internes. Nous nous engageons à déployer des efforts proactifs pour lutter contre les discours de haine et l'incitation à la violence, à la haine et à l'hostilité.

¹ Appel du Secrétaire-Général à l'Action pour les Droits de l'Homme : <https://www.un.org/en/content/action-for-human-rights/index.shtml>

#FightRacism

#AllIn4MinorityRights

#StandUp4HumanRights

- Nous devons reconnaître que d'autres motifs de discrimination aggravent souvent la discrimination raciale ou conduisent à des formes particulières et extrêmes d'exclusion. Ces motifs peuvent inclure le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle et/ou le statut de réfugié, de migrant et autre, une liste non exhaustive. Nous devons délibérément lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination dans notre travail. Nous sommes prêts à fournir un soutien juridique et politique aux acteurs, entités, gouvernements et décideurs législatifs et politiques répondant à l'appel du Secrétaire général pour « l'adoption attendue depuis longtemps... de lois complètes contre la discrimination »².
- Nous devons veiller à ce que les enfants et les adultes soient en mesure d'apprendre et de connaître leurs droits, soient équipés pour lutter contre toutes les formes de discrimination, y compris en utilisant des moyens innovants tels que les arts et les sports, et devons les impliquer en tant que partenaires, en leur offrant des opportunités pour montrer la voie et devenir une Voix d'Action contre le racisme. Nous devons également agir pour protéger les défenseurs des droits humains des minorités qui s'expriment pour défendre leurs droits et ceux des autres.
- Nous devons nous assurer que nos organisations reflètent pleinement la diversité des personnes et des communautés que nous servons. Nous devons en outre remettre en question toutes les formes de préjugés conscients et inconscients dans notre travail pour garantir des environnements inclusifs dans lesquels les gens se sentent à l'aise pour faire entendre leur voix et exprimer leurs opinions. Nous devons veiller à ce que tous les employé(e)s de l'ONU, quels que soient leurs antécédents, leur situation ou leur statut, aient les mêmes chances de rejoindre et de s'épanouir au sein de l'Organisation. Nous pensons que parvenir à une véritable diversité à tous les niveaux renforcera l'efficacité de nos actions sur tous les aspects du mandat des Nations Unies. Nous pensons également qu'il s'agit de questions de justice fondamentale pour les personnes que nous servons. Nous devons incarner et être le changement que nous recherchons.

En fin de compte, et collectivement, nous devons montrer l'exemple et défendre partout la lutte contre la discrimination raciale.

Découvrez nos efforts

Le [Réseau des Nations Unies contre la discrimination raciale et la protection des minorités](#) offre une plateforme pour aborder par la sensibilisation, le plaidoyer et le renforcement des capacités, les questions de discrimination raciale et la protection des minorités nationales ou ethniques, linguistiques et religieuses, y compris les questions des formes multiples et croisées de discrimination. Le Réseau rassemble plus de 20 départements, agences, programmes et fonds des Nations Unies.

² Notre Programme Commun : Rapport du Secrétaire-Général, 2021 : <https://www.un.org/fr/content/common-agenda-report/>

#FightRacism

#AllIn4MinorityRights

#StandUp4HumanRights

Partagez nos ressources

- [International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination \(ICERD\)](#)
- [Durban Declaration and Program of Action \(1991 World Conference Against Racism\)](#)
- [1992 United Nations Declaration on the Rights of Persons Belonging to National or Ethnic, Religious or Linguistic Minorities](#)
- [Implementation of Human Rights Council resolution 43/1: Agenda towards Transformative Change for Racial Justice and Equality](#)
- [Secretary General Guidance Note on Racial Discrimination and Minorities](#)
- [Checklist to strengthen UN work at country level to combat racial discrimination and advance minority rights](#)
- [Racism](#)
- [Talking to your kids about racism](#)
- [Updates on UNICEF's work towards addressing anti-racism and discrimination \(As 2021\)](#)
- [A diverse and inclusive workforce is part of UNICEF's DNA](#)
- [UNHCR Guidance on racism and xenophobia](#)
- [Statement by Principals of the Inter-Agency Standing Committee, Addressing Racism and Racial Discrimination in the Humanitarian Sector, 2020](#)
- [Inter-Agency Standing Committee \(IASC\) Anti-Racism and Anti-Discrimination Action Plan, June 2021](#)
- [Marginalized Minorities in Development Programming](#)
- [Minorities, Discrimination and Statelessness](#)
- [Minority Rights, Equality and Anti-Discrimination Law](#)
- [UN Strategy and Plan of Action on Hate Speech](#)
- [Combatting Intolerance against Persons based on Religion or Belief](#)
- [Roma Inclusion](#)
- [COVID 19 and Minority Rights](#)
- [Minority Artists, Voice and Dissidence](#)
- [International Decade of Indigenous Languages \(2022-2032\)](#)
- [Protecting Civic Space](#)